



VERVIERS

URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CoDT – Annexe 26



Wallonie

Réf : 2022C0028-LL

Le présent avis est adressé à tous les occupants des biens situés dans un rayon de 50 mètres de(s) la parcelle(s) concernée(s) par les travaux ci-dessous.

URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir le fonctionnaire délégué est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme** introduite par SPW - Direction des routes de Verviers, rue Xhavée, 62 à 4800 Verviers

Le terrain concerné est situé sur la N627 - rue de Battice à 4800 Peiti-Rechain et rue Verviers à 4800 Herve.

Le projet porte sur :

modification du permis d'urbanisme délivré par la Fonctionnaire déléguée en date du 16 novembre 2021 – aménagement de voirie et du carrefour dit de Manaiant - création d'un cheminement cyclo-piéton sécurisé entre le carrefour de Manaiant et Carrefour de Battice.

et est soumis à enquête publique en vertu des articles D.VIII.13 du Code du Développement Territorial : mesures de publicité supplémentaires.

Le dossier peut être consulté, uniquement sur rendez-vous, durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

- Administration communale de Verviers, service administratif de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 16h30 ;
- Administration communale de Verviers, service technique de l'Aménagement du Territoire, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les mardis 16, 23 et 31 août 2022 de 16h00 à 20h00. A cet effet, il y a lieu de **prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance** auprès du service administratif de l'Urbanisme au 087/327.541.

Conformément à l'article D.I.,6 du Code précité, les mesures de publicité sont suspendues du 16 juillet 2022 au 15 août.

Date d'affichage de l'avis : 20 juillet 2022.

L'enquête publique est ouverte le 26 juillet 2022 et clôturée le 31 août 2022.

Les réclamations et observations écrites, clairement identifiées et datées, sont à adresser au Collège Communal de Verviers :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Verviers, Place du Marché 55 à 4800 Verviers;
- par télécopie au numéro 087/327.549;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@verviers.be;
- remises au conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER ou à l'agent communal désigné à cette fin au service Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Urbanisme/2022C0028-LL (réf. du dossier).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575), de l'agent communal désigné à cette fin (087/327.541) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 31 août 2022 à 16 heures au service urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers. Pour des raisons d'organisation, nous vous invitons à signaler au préalable votre présence.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet au service Urbanisme – Aménagement du Territoire, auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575) ou de l'agent communal désigné à cette fin, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

A Verviers, le 15 juillet 2022

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

Pour la Bourgmestre :
L'échevin délégué,

Muriel KNUBBEN. (S)

Maxime DEGEY. (S)